

# STAGES D'INITIATION SPORTIVE

Public 5-17 ans

Les stages d'initiation sportive sont organisés au cours des petites et grandes vacances scolaires pour un public âgé de 5 à 17 ans.

Ces stages sont encadrés par des éducateurs sportifs spécialisés et sont ouverts à toutes et tous (débutant ou confirmé).

Le calendrier des stages est diffusé au préalable de chaque période de vacances scolaires sur le site de la ville ([www.petit-quevilly.fr](http://www.petit-quevilly.fr)) et divers supports de communication tels que :

- des flyers distribués dans les établissements scolaires primaires,
- affichage dans les équipements sportifs et culturels de la ville.

## ✓ **Lieux et horaires de l'activité :**

Chaque session de vacances scolaires au :

- stade Gambade, rue Paul Lambard prolongée de 9h à 16h30 (stage à la journée)
- piscine municipale, allée Paul Gauguin de 10h à 12h (stage à la demi-journée)

## ✓ **Public visé :**

Public mixte âgé entre 5 à 17 ans (quevillais et hors commune) selon la programmation proposée par session de vacances scolaires.

## ✓ **Tarifs :**

Les tarifs sont présentés dans la grille des tarifs disponible au service Accueil Enfance et Loisirs ou consultables sur le site de la ville.

## ✓ **Modalités d'inscription aux activités :**

Les inscriptions se déroulent 1 mois avant les sessions de petites vacances scolaires en même temps que les inscriptions Centres de Loisirs (dans la limite des places disponibles) au service Accueil Enfance Loisirs – Mairie – Place Henri-Barbusse - 76140 Petit-Quevilly, 02 35 63 75 85, de 8h15 à 17h30 (sauf le vendredi 16h30).

Documents à fournir :

- un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou de téléphone fixe...),
- le formulaire d'inscription dûment complété et signé par le responsable légal de l'enfant,
- un certificat médical d'aptitude à l'exercice de l'activité non obligatoire mais préconisé par la municipalité.

## ✓ **Paiement :**

Une facture est transmise à votre domicile le mois suivant votre inscription et doit être réglée à la date d'échéance précisée dans la facture au service Accueil Enfance Loisirs – Mairie – Place Henri-Barbusse – 76140 Petit-Quevilly.

Soit :

- par paiement en ligne ([www.petit-quevilly.fr](http://www.petit-quevilly.fr)),
- par carte bancaire,
- en espèces,
- par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS.

Seules les absences justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'une annulation de facturation.